

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024

### COMPTE RENDU

La tenue du conseil initialement prévu à 19 heures, il a été reporté à 20 heures.

Présents : BRUN Marie-Hélène, FALCOZ Philippe, MEURIER Valérie, REFFET Patrick, VERVIN Alain, PARENT Magdeleine, FIEVET Benoit, BOUTILLY Laetitia, EMIN Anne-Lise, LEONETTI Gérard

Absents :        BARBIER Serge  
                     BRUN Anthony  
                     PERRIER-AGBATE Marie-Christine

Procurations : Néant

#### *1 Compte gestion et administratif du Musée et de la Commune*

Patrick REFFET présente le compte de gestion 2023 du percepteur  
Patrick REFFET présente le compte administratif 2023  
Le conseil municipal valide à l'unanimité ces deux comptes.

Patrick REFFET présente le budget du musée pour 2024.

Après avoir entendu les explications, ce budget est voté à l'unanimité.

#### *2 Affectation du résultat*

Les résultats du Musée et de la Commune sont affectés en report sur l'exercice suivant.  
Le Conseil Valide à l'unanimité.

#### *3 Complément délibération n° 202384*

*Le Maire présente les factures suivantes à régler avant le vote du budget pour un montant de 20 600.16 E*

Compte 2188 : 5765.04 E TTC – PLAYGONES  
Compte 2188 : 2938.80 E TTC – EIRL COMELEC  
Compte 2188 : 8530.80 E TTC – DEBOST ELECTRICITE  
Compte 2158 : 3379.68 E TTC – CHRISTAUD VOGLANS  
Compte 2183 : 549.12 E TTC – DIRECT COLLECTIVITES

Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord pour le règlement avant le vote du budget.

#### *4 Renouvellement concessions columbarium*

Le Maire informe le Conseil Municipal que certaines concessions de columbarium arrivent à échéance des 30 ans. Il propose que ces concessions soient renouvelées pour les 30 prochaines années au prix de 360 E

### ***5 Refacturation Mme VIALLET Corine***

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors d'un abattage d'un arbre sur la propriété de Mme Corine VIALLET, le câble d'éclairage public a été décroché de son support qui a nécessité l'intervention d'une nacelle et du personnel d'une entreprise extérieure.

Cette entreprise effectuait également la pose des guirlandes électriques de fin d'année, ce qui a permis de minimiser le coût de la réparation, le montant facturée par l'entreprise est de 100,10 E HT soit 120,12 E TTC

Le Maire propose au Conseil de l'autoriser à refacturer cette somme à Mme VIALLET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

### ***6 Recrutement agent administratif Musée du Félicien***

Pour faire suite à la démission de Mme THURPEAU NAVARRO, le Maire informe que pour assurer la continuité de l'ouverture du Musée, il a été procédé au recrutement de Mme Amandine BOUVIER le 12 Février 2024.

### ***7 Nomination Régisseur pour le Musée***

L'association « Argentine Autrefois pour Demain » assure des permanences avec les préposés du Musée. Il convient donc de nommer un régisseur officiel pour le suivi de la comptabilité et des encaissements, le Maire propose de nommer Madame BOUVIER Amandine au poste de régisseur principal et M. VERVIN Alain régisseur suppléant, en remplacement de M. Jean SOULARD, démissionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la nomination de Madame BOUVIER Amandine, régisseur principal et de M. VERVIN Alain comme régisseur suppléant.

### ***8 Refacturation du banc de la salle polyvalente***

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Jack CROQUET, lors de manœuvre avec son véhicule dans l'emprise de la salle polyvalente, il a endommagé un banc bois.

M. CROQUET étant d'accord pour financer le remplacement de cet équipement, le Maire sollicite le Conseil Municipal pour émettre un titre de paiement pour un montant de 488.40 E TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

### ***9 Subvention « régul'matous »***

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il conviendrait d'aider l'association Régul'Matous domiciliée à Saint Jean de Maurienne pour un montant de 100 €.

Cette association offre la possibilité aux habitants de la commune de bénéficier de ses services, pour la stérilisation des chats errants.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal valide ce montant et autorise le maire à verser cette subvention.

#### ***10 Augmentation tarifs de la cantine***

M. le Maire informe avoir reçu un courrier en date du 16 novembre 2023 de la société API indiquant le changement des tarifs des repas de la cantine scolaire.

L'ancien tarif comprenant le temps de garderie s'élève à 5.65 E TTC, le nouveau tarif étant de 5.88 TTC E, le Maire sollicite le Conseil Municipal pour appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 01-03-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité.

#### ***11 Vente bande terrain à Mme LAYMAND Laurène née MURAZ***

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 08 décembre 2023 la délibération n°202369 a été prise pour la régularisation foncière de la parcelle A 2276 appartenant à M. et Mme MURAZ Alain et Josette.

Cette parcelle ayant été donné depuis à leur fille Mme LAYMAND Laurène, née MURAZ il convient de reprendre une délibération au profit de cette dernière.

Les conditions de régularisation d'une surface de 20 m2 environ restent inchangées au prix de 50 E le mètre carré, il précise que les frais de notaire et de géomètre seront supportés en totalité par Mme LAYMAND Laurène.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et charge le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

#### ***12 modifications tarifs musée***

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la dernière réunion de la régie municipale du Musée en date du 09 février dernier.

Il est proposé de modifier les tarifs d'entrée comme suit :

Plein tarif : 5 Euros

Tarif réduit : 3 Euros (étudiants, chômeurs, handicapés, enfants de plus de 12 ans)

Groupes adultes à partir de 10 : 4 Euros

1 entrée gratuite pour 10 payants

Groupe scolaire : 3 Euros

Gratuit pour les moins de 12 ans et pour les accompagnateurs de groupe de handicapés

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité ces tarifs, à compter du 01 mars 2024.

### ***13 Atribus de la région***

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 08 décembre 2023 par laquelle la municipalité abandonnait son projet d'implantation d'un abri bus fourni par la région au lieu-dit « le Crêt » à Argentine.

Après réflexion, le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler cette délibération et de valider l'implantation de cet abri bus en remplacement de l'abri existant vétuste situé à Gémilly au terrain de foot.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette proposition et charge le Maire de transmettre cette délibération à la communauté de commune qui gère le dossier des abris bus.

### ***14 Vente « pizza jurassik pizza »***

Le Maire informe le conseil que la demande qui avait été faite pour une installation de camion pizza par M. BARTOLETTI Damien n'a pas eu de suite. Cette personne ayant abandonné son projet.

Le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une nouvelle demande de la société Jurassic' Pizz domiciliée à Aiton pour des ventes itinérantes de pizzas sur la commune une ou deux fois par semaine.

Après discussion avec le gérant, d'un commun accord il a été convenu que les 3 premiers mois d'essais seront gratuits. A l'échéance des 3 mois une convention annuelle sera établit pour un prix annuel de 260 E, à compter du 01 mai 2024. Payable d'avance.

Le conseil Municipal donne un avis favorable.

### ***15 Division parcellaire Eliane CHOPIN***

Le Maire rappelle avoir informé le conseil municipal de la demande de division parcellaire de Mme CHOPIN Eliane de la parcelle A 564 qui a fait l'objet de la délibération n°202358.

Lors de cette demande, il avait été convenu de régulariser différentes emprises de voiries situées d'une part sur cette parcelle et d'autre part sur les parcelles A 563 et A 564.

Lors des discussions il avait été convenu d'extraire du domaine public la parcelle nouvellement cadastrée A 2600.

Le Maire demande l'accord au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité ce transfert.

L'acte administratif sera réalisé par la société Géode.

### ***16 Route de la Roche***

Le Maire informe avoir participé à une réunion d'information concernant la sécurisation de la RD 72 au lieu-dit la Roche. Le département s'orienterait vers un déplacement de la RD 72 en l'éloignant de la falaise.

### ***17 Syndicat Mixte de la Lauzière***

Le Maire informe le Conseil des difficultés financières du Syndicat Mixte de la Lauzière, un DOB et une réunion des Maires est prévue le mois prochain pour définir l'avenir du Syndicat.

### ***18 Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables***

Pour faire suite à la demande des services de l'état et de la réunion publique de janvier 2023 concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables. Il est présenté au Conseil Municipal les différentes options. Le Maire propose d'exclure :

- Toutes les zones classées A (agricole) à l'exception des parcelles concernées par la zone de la décharge du Marcantoux, parcelles A 1121, 1122, 1124 et 1125.
- Toutes les zones classées au PLU AUE, ces zones étant à proximité des habitations et ayant un fort impact visuel en cas d'implantations de panneaux photovoltaïque.
- 

Sont proposés en aménagement photovoltaïque, le parking et la toiture de la salle polyvalente.

Fin du Conseil à 23 H.

Le Maire  
Jean-Claude PERRIER

